

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 29 mars 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie Energis au 1<sup>er</sup> avril 2013 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 20 juillet 2012

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL et Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie Energis (Energis), le 11 mars 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> avril 2013. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par la Régie Energis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 21 juillet 2012, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'Energis depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,184 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 20 juillet 2012 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Energis, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 21 juillet 2012 et le 1<sup>er</sup> avril 2013 correspond à une baisse de -0,184 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Energis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 20 juillet 2012.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de la Régie Energis**  
**applicables au 1<sup>er</sup> avril 2013 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif Base <i>jusqu'à 1 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€ Réduction du prix du kWh au delà de 1680 kWh en c€	3,06 / mois - 36,72 / an 8,159 0.42
Tarif B0 <i>de 1 000 à 6 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	4,19 / mois - 50,28 / an 6,961
Tarif B1 <i>de 6 000 à 30 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	12,94 / mois – 155,28 / an 4,960
Tarif B2I <i>de 30 000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	12,94 / mois – 155,28 / an 4,841
Tarif B2S <i>au-delà de 300 000 à 5 000 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh au-delà de 1 000 000 kWh en c€	50,15 / mois – 601,80 / an 4,9507 4,4187 0,175
Tarif TEL <i>au-delà de 5 000 000 à 8 000 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh d'hiver en c€ Réduction du prix du kWh d'hiver au-delà de 4 000 000 kWh en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh d'été au- delà de 2 000 000 kWh en c€	315,90 / mois - 3790,80 / an 4,9407 0,359 4,4087 0,405

(1) Selon les usages et la répartition des consommations en hiver et en été